



**AVIS PUBLIC**  
**DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, le directeur général et greffier par intérim de la Ville de Normandin, que le 13 mars 2023 à 20 h, sera tenue une séance publique du Conseil municipal de la ville de Normandin, à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, au 1048 rue Saint-Cyrille, et qu'au cours de ladite assemblée, le Conseil statuera sur la demande de dérogation suivante :

- Au 874, rang 4 : rendre conforme l'implantation des bâtiments complémentaires dont l'addition des superficies est de 154.3 m<sup>2</sup> alors que le règlement de zonage en vigueur autorise une superficie maximum totale de 150 m<sup>2</sup>.

AVIS PUBLIC est en outre donné que toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande lors de ladite séance du Conseil.

DONNÉ À NORMANDIN CE 27<sup>E</sup> JOUR DE FÉVRIER 2023

Robin Tremblay  
Directeur général et greffier par intérim

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné, Robin Tremblay, directeur général et greffier par intérim de la ville de Normandin, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Ville ainsi qu'affiché sur le babillard de l'hôtel de ville au 1048, rue Saint-Cyrille à Normandin, le 27 février 2023, en vertu du règlement 532-2018 concernant la publication des avis publics adopté le 12 mars 2018.

En foi de quoi, je donne certificat ce 27<sup>e</sup> jour du mois de février 2023.

Robin Tremblay